



# **Le patrimoine et les paysages**

## **L'accès au fleuve dans le Centre-Sud**

**Mémoire déposé à l'OCPM**  
**Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM2050)**

**2024.09.20**

**AmiEs du courant Sainte-Marie**

## LE FLEUVE DÉFINIT LA MÉTROPOLE

### UNE VISION D'ACCÈS À L'EAU

Jean Décarie, urbaniste, géographe, professeur et citoyen engagé, a démontré combien les rives montréalaises sont des lieux privilégiés. « Les fondateurs de Montréal ne sont pas tant Maisonneuve et Jeanne-Mance que le fleuve et la montagne. » Jean Décarie

En juin 1889, le musicien et compositeur Ernest Lavigne inaugure le parc Sohmer. Ce parc ancré dans l'Est de la métropole, près du site originel de la Brasserie Molson, est devenu le haut lieu des loisirs des Montréalais et Montréalaises au bord du fleuve. C'est un lieu de rassemblement où la vie sociale, culturelle et politique s'exprime en plein air.



## **CONTENU**

**INTRODUCTION**

**LE FLEUVE DÉFINIT LA MÉTROPOLE**

**ENJEUX DANS LE SECTEUR**

**UN VENT D'OPTIMISME À L'HORIZON**

**DES LIEUX NÉVRALGIQUES**

**PARTENAIRES**

**PISTES DE SOLUTION**

**RECOMMANDATIONS**

**EN TERMINANT**

# INTRODUCTION

## AMI.E.S DU COURANT SAINTE-MARIE (ACSM)

Le comité des citoyens et citoyennes du parc Bellerive, devenu les AmiEs du courant Sainte-Marie, s'est formé en avril 2012, en réponse à une préoccupation portée depuis longtemps déjà par de nombreux citoyens et organismes des quartiers Sainte-Marie et Saint-Jacques : l'accès au fleuve dans le Centre-Sud (les Faubourgs).

Le groupe croit que l'ouverture sur le fleuve est un investissement qui a des retombées sur les diverses sphères de la société — santé, éducation, environnement :

- Vivre la proximité avec le fleuve : Éveille la conscience citoyenne de cette ressource naturelle
- Voir le fleuve : Rappel de l'histoire de notre insularité
- Entrer dans le fleuve : Oblige à s'assurer de la salubrité de l'eau

Les ACSM pensent qu'il faut démocratiser l'accès à l'eau et sensibiliser sur l'importance du fleuve, qu'il est nécessaire d'étendre le concept d'accès à l'eau « richesse collective » dans le but de favoriser l'inclusion, la mixité sociale et faire du vivre ensemble une réalité.

Dans ce mémoire, les ACSM présenteront les enjeux et des pistes de solutions pour améliorer l'accès visuel et physique au fleuve au bénéfice des résidents et des visiteurs des quartiers centraux. Pour les ACSM, ceci ajoutera à la convivialité de vivre et travailler à moins de 100 mètres du fleuve.

## LA FENÊTRE SUR LE FLEUVE

Le secteur d'intérêt des ACSM est la fenêtre sur le fleuve entre la rue Davidson et le Vieux-Port ainsi que les abords du pont Jacques-Cartier (du côté des Faubourgs et du parc Jean-Drapeau).

La vue bloquée par les trains desservant le Port de Montréal dans la zone d'échange en est l'enjeu principal dans le secteur. La situation est plus problématique à l'est du Vieux-Port, car les riverains n'ont pas accès aux quais.

**Malgré la présence de la zone d'échange ferroviaire, les ACSM ont développé au fil du temps des pistes de solutions pour améliorer l'accès visuel et physique au fleuve qui répondent également aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Les ACSM pensent que leurs propositions pour renouer avec le fleuve sont réalisables à court ou à moyen terme et méritent d'être explorées par la Ville.**





## PORT DE MONTRÉAL

L'Administration portuaire de Montréal (le Port) occupe 26 km de littoral sur l'île et les trains garés devant le parc du Pied-du-Courant bloquent la vue et l'accès au fleuve à l'Est de la rue Atateken.

Bien que les activités portuaires se trouvent maintenant plus à l'Est depuis plusieurs décennies, certains 'anachronismes' ferroviaires datant des années 1880 continuent d'être en service.

Le déplacement des trains du CP devant le parc du Pied-du-Courant continue son mouvement avance/recule jusqu'à la rue Atateken, alors que la ligne ferroviaire du CP (Gare Hochelaga) est située à quelques centaines de mètres à l'Est, près de la rue Alphonse D-Roy.

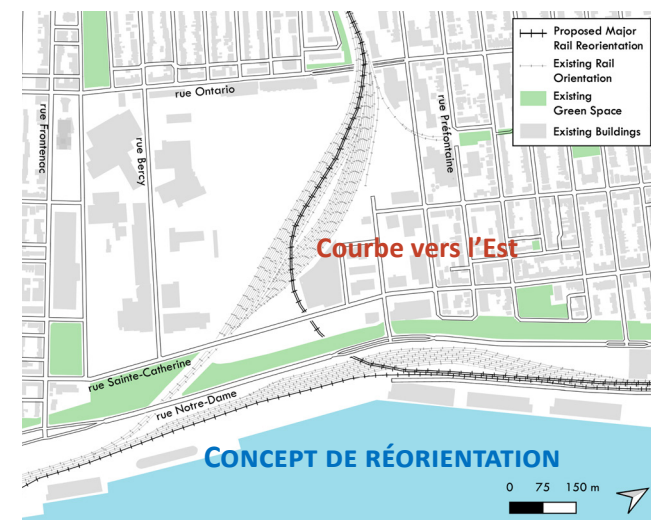
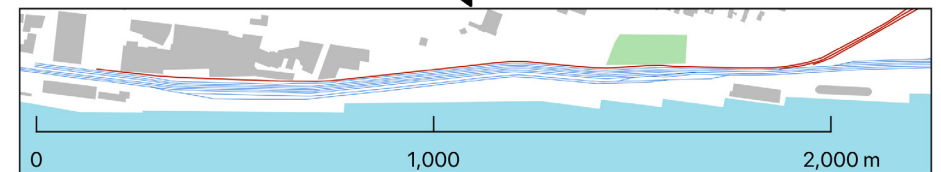
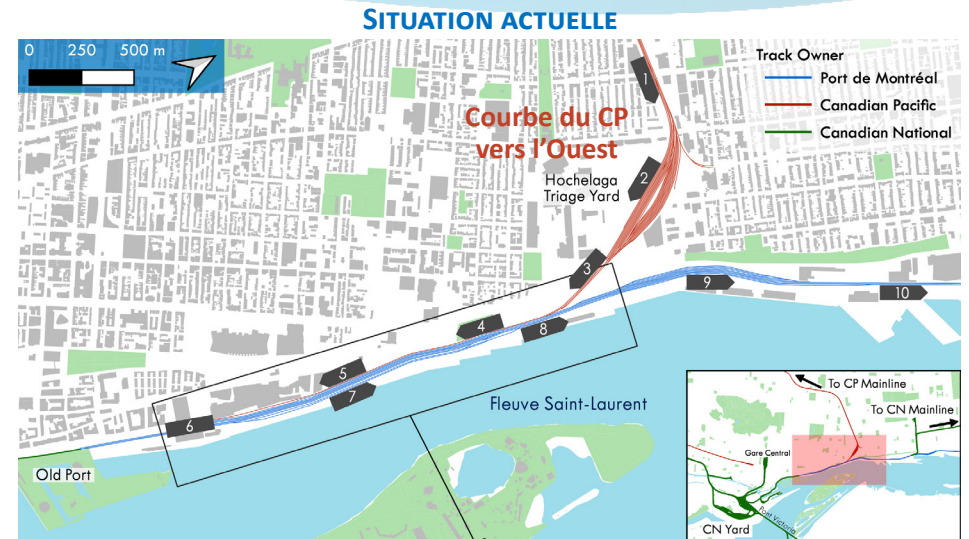
## COURBE DU CP (GARE HOCHELAGA)

Citation de Denyse Nepveu du CP lors du BAPE 2002:

"En fait, il est important de noter qu'au fil des années les activités du port se sont déplacées vers l'est dans le but de gagner des espaces de manutention plus adéquats. Ce faisant, les principaux terminaux à conteneurs sont maintenant situés à l'est de la voie ferrée du Canadien Pacifique alors que celle-ci s'oriente vers l'ouest, puisqu'en la construisant, elle avait été conçue pour desservir le secteur du Havre et la gare Viger."

**Au fil des ans, il y a eu des suggestions pour réorienter la courbe (les voies ferrées desservant le Canadien Pacifique) vers l'Est, notamment par l'urbaniste Jean Décarie.**

**La réorientation de la courbe fera en sorte que le Vieux-Port pourrait s'étendre à l'Est du pont Jacques-Cartier. Mais pour ce faire, il faudra que la situation politique et économique présente des conditions optimales, sans nuire à la rentabilité et l'efficacité des activités portuaires.**



Source: Fleuvement

## PRINCIPAUX ENJEUX DANS LE SECTEUR

En octobre 2018, l'arrondissement Ville-Marie a publié un document qui résume les enjeux particuliers dans le secteur des Faubourgs.

### PRINCIPAUX ENJEUX (EN 2018)

- *Les terrains situés au sud de la rue Notre-Dame constituent l'interface entre la ville et le fleuve. Le développement des activités industrielles et portuaires, depuis la fin du 19e siècle, a eu tendance à couper cette connexion, à l'exception du parc du Pied-du-Courant :*
- *La majorité des terrains riverains sont vacants (terrain du ministère des Transports) ou vont l'être à court terme (Brasserie Molson) ;*
- *Les terrains utilisés pour du stationnement contribuent à créer un effet d'îlot de chaleur ;*
- *L'accès physique au fleuve est limité par les activités du Port comprenant la zone d'échange ferroviaire ;*
- *Plusieurs emplacements offrent des points de vue sur le fleuve, l'île Sainte-Hélène et la Rive-Sud.*
- *La topographie, la présence de bâtiments (tel que l'ancien entrepôt frigorifique) et des trains de conteneurs délimitent ces fenêtres ;*
- *Les espaces publics au sud de la rue Notre-Dame (parc du Pied-du-Courant et Village au-pied-du -courant) ne sont pas accessibles de façon sécuritaire et n'offrent pas un environnement sonore agréable en raison du traitement actuel de l'axe de transit de la rue Notre-Dame.*

Source : Octobre 2018

Ville-Marie - Aménagement urbain et services aux entreprises

Le parc du Pied-du-Courant représente un lieu où il sera facile pour la Ville d'intervenir puisqu'il s'agit d'un parc municipal. Les ACSM ont déposé un projet au programme municipal de Budget participatif. Il s'agit d'un promontoire dans une partie du parc qui est peu utilisée en raison d'une descente du terrain et de la présence d'une friche près de la rue Poupart.

Les ACSM ont reçu plusieurs appuis pour leur proposition de la part de divers groupes et organismes, comme la Fondation Rivières, les Ami-es des parcs, la Corporation communautaire Centre-Sud et le Port de Montréal pour ne nommer que ceux-là.

Des terrains vacants ou sous-utilisés changent de vocation. Plusieurs présentent de nouvelles percées sur le fleuve dans de nouveaux développements, comme celui du projet Molson. D'autres entreprises situées en face du fleuve, comme celui du Campus U-Haul continuent d'offrir des services sans changer vocation.

Les ACSM pensent qu'on doit offrir des incitatifs comme des subventions à ces entreprises afin de créer des espaces de cohabitation pour permettre aux Montréalais de jouir des vues spectaculaires sur le fleuve à partir de leurs terrains.

## D'AUTRES ENJEUX LIMITANT L'ACCÈS AU FLEUVE

Mis à part les enjeux identifiés par la Ville, les ACSM présentent ici deux autres enjeux :

### **ACCÈS AUX BERGES DU PARC JEAN-DRAPEAU PAR LE PONT JACQUES-CARTIER**

Selon le Plan directeur 2020-2030 du parc Jean-Drapeau, une grande promenade fluviale ceinturera l'Est de l'île Sainte-Hélène et remplacera le stationnement en surface sur le littoral qui fait face à la métropole. Le parcours pour se rendre aux berges du parc est d'environ de 3 km à partir du parc de la Station-Craig (prévu dans le PPU des Faubourgs).

**L'enjeu de la connectivité pour les usagers de la mobilité active, en particulier en termes d'accès universel et de partage, est problématique sur la piste multifonctionnelle du pont. Cette dernière est de plus en plus achalandée et répond plus aux normes les plus récentes. Des améliorations deviennent urgentes pour des raisons sécuritaires.**

**La Ville devrait travailler en concertation avec la Société des ponts fédéraux pour trouver des solutions à cette problématique. Pour leur part, les ACSM ont partagé leur proposition de lien mécanique vertical ainsi que de l'agrandissement de la piste multifonctionnelle au niveau de la travée principale.**

### **ABSENCE DE BAINNADE DANS LE VIEUX-PORT**

La baignade n'est pas prévue dans le Plan directeur de 2017 de la Société du Vieux-Port (SVP) et la natation urbaine est une activité de plus en plus répandue dans d'autres villes. Il est aussi le temps de réévaluer les endroits alloués aux bateaux et ainsi saisir l'occasion de réduire l'empreinte carbone dans le Vieux-Port.

**Les ACSM ont rencontré la haute direction de la SVP pour leur présenter leur proposition de Grande Plage pour le bassin de l'horloge. Cela dit, la SVP n'est pas le développeur ou l'opérateur d'attrait touristiques. Dans ce sens, pour qu'il soit viable, un projet mené par un promoteur doit être financé, développé, conçu et opéré par le promoteur. Alors il faudra qu'un promoteur, comme la Ville de Montréal, prenne un projet comme celle de Grande Plage, en main.**



## UN VENT D'OPTIMISME À L'HORIZON

### PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU DES FAUBOURGS)

L'accès au fleuve s'améliorera en grande partie suite au départ de la Brasserie Molson et de l'adoption du PPU des Faubourgs par l'arrondissement Ville-Marie en 2021. Le PPU élabore les paramètres pour la revitalisation des Faubourgs, incluant l'interface avec le fleuve. À terme, 13,000 nouveaux logements et 25,000 personnes vont s'ajouter aux 50,000 personnes du Centre-Sud.

### PROLONGEMENT DES RUES

Plusieurs améliorations ont été identifiées dans le PPU pour nous rapprocher du fleuve, comme certaines rues nord-sud ainsi que le prolongement de la rue de la Commune vers l'Est (jusqu'à la rue Alexandre-DeSève). Cette section de rue sera surélevée par rapport aux trains afin de permettre à la population de profiter d'une vue sur le fleuve. Alors, cela fera en sorte que les riverains auront l'accès au Vieux-Port à partir de la rue Alexandre-DeSève. De plus la Ville construira une passerelle au-dessus des trains au niveau de la rue de la Visitation.

### INTERFACE VILLE-PORT

Les ACSM sont encouragés par des annonces récentes de l'Administration portuaire de Montréal faites en 2023. Le Port a publié un rapport intitulé « *Ancré dans l'avenir : Port 2030* ». Parmi leurs intentions : « *Embellir les installations portuaires et les interfaces ville-port. En déployant les premières initiatives de l'étude d'interface ville-port, il y a une grande volonté et une opportunité à améliorer l'interface ville-port afin de créer un lien, des points de contact entre la ville et le port par des projets d'interface. C'est dans cette optique que nous mènerons une série d'interventions afin d'offrir une expérience améliorée à celles et ceux qui souhaiteraient profiter de l'interface entre la ville et le port.* »

Martin Imbleau, le président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal à l'époque, a reconnu que le Port de Montréal ne se souciait pas suffisamment dans le passé de ses relations avec la population qui l'entoure. « *Un port, historiquement, ça a été développé pour des besoins commerciaux, a-t-il dit. C'était nécessaire, mais aujourd'hui, c'est insuffisant. Il faut qu'on ait une pensée holistique, il faut qu'on soit au service des citoyens.* » *La Presse* le 30 avril 2023

À titre d'exemple, le Port a récemment inauguré une promenade dans le secteur de la Cité du Havre. « *Sur une longueur de 900 mètres le long des installations du Port de Montréal dans le secteur de la Cité du Havre, la promenade Bickerdike inclut un nouvel espace piétonnier, une balustrade, des zones belvédères, du mobilier urbain, une station de réparation de vélos et des plantations d'arbres et de végétaux, afin d'offrir aux Montréalais et aux visiteurs un espace de détente au bord de l'eau avec une vue privilégiée sur les installations portuaires du terminal Bickerdike et du Grand Quai.*» <https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/nouvelles-et-evenements/nouvelles/communiqués-de-presse/inauguration-promenade-bickerdike>

**Toutefois, il n'y a pas de projet prévu pour améliorer l'interface ville-port dans le secteur des Faubourgs. Le Port et le Canadien Pacifique possèdent également des terrains entre les voies ferrées et la rue Notre-Dame. Les ACSM pensent que des projets créant des points de vue comme des observatoires ou bien une promenade sur pilotis devraient être explorés avec la Ville.**

### IMPLICATION CITOYENNE

**Les ACSM, pour leur part, ont développé et partagé plusieurs pistes de solutions pour améliorer l'interface avec le fleuve dans le Centre-Sud au fil du temps. Par exemple, ils ont déposé des projets au programme de Budget participatif de la Ville, à travers des rencontres avec des élu.es de tous les paliers, des représentants du Port de Montréal, de la Société des ponts fédéraux, ainsi que par leurs participations dans des consultations publiques de l'OCPM pour ne nommer que ceux-là.**

## DES LIEUX NÉVRALGIQUES

### **PROJET MOLSON (DISTRICT DES BRASSEURS)**

Les îlots de l'ancienne brasserie (en particulier ceux qui font face aux neuf voies ferrées) vont être redéveloppés pour faire place à des habitations, des bureaux ainsi que des installations récréotouristiques. La démolition est bien entamée depuis plus d'un an sur la Phase 1 (l'îlot des Voltigeurs) et la démolition des anciens hangars à l'Ouest (jusqu'à la rue Atateken) est en cours.

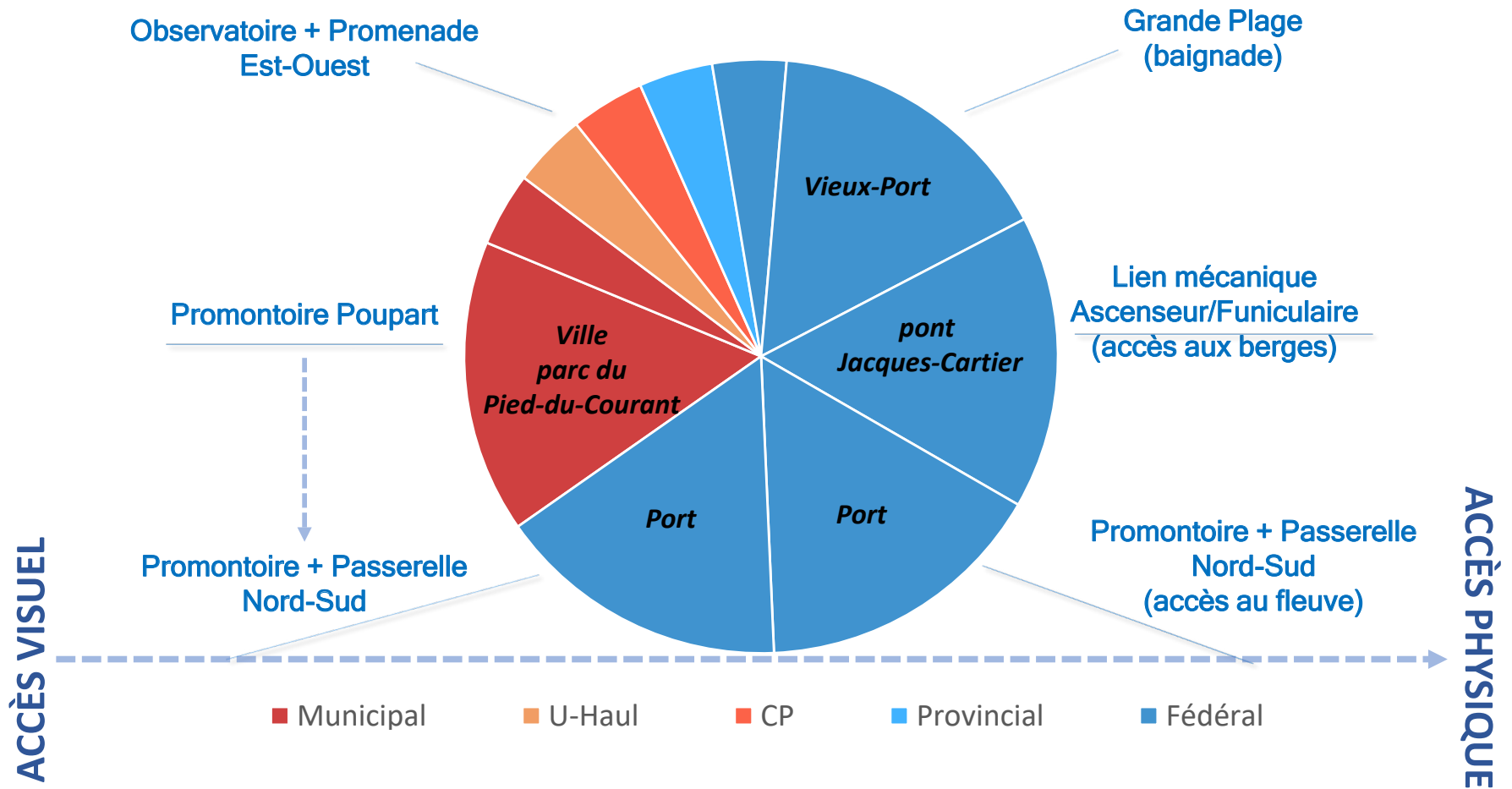
### **SECTEUR DE LA CIE U-HAUL**

Les ACSM se désolent du fait que dans le PPU des Faubourgs la promenade riveraine surélevée proposée pour le site Molson ne sera pas prolongée au-delà de la rue Alexandre-DeSève afin de rejoindre le parc du Pied-du-Courant.

**Le bâtiment de la Canadian Rubber est presque collé sur les voies ferrées. La Cie U-Haul continue de servir sa clientèle avec la vente de matériel et la location de camion de déménagement. Selon les ACSM leur cour (où sont stationnés leurs camions) offre des possibilités de cohabitation, tout en offrant de vues spectaculaires du fleuve.**

**Les ACSM ont réfléchi sur ce défi en regardant ce qui se fait à l'international, mais au aussi localement. Leur proposition de promenade sur pilotis suivra dans la prochaine section de ce mémoire.**

## PARTENAIRES



**LE MUNICIPAL DOIT PRENDRE LE LEADERSHIP  
POUR INITIER LES DEMANDES DE COHABITATION.**

# PISTES DE SOLUTIONS

## ACCÈS VISUEL

1. Promontoire dans le parc du Pied-du-Courant



2. Belvédère + Promenade sur pilotis Est-Ouest



## ACCÈS AUX BERGES DU PARC JEAN-DRAPEAU

3. Lien mécanique vertical pour le pont Jacques-Cartier



## BAIGNADE

4. Grande Plage au Vieux-Port



## RECOMMANDATIONS

Selon les ACSM, il est nécessaire, pour ne pas dire urgent, d'étendre le concept d'accès à l'eau « richesse collective » dans le but de favoriser l'inclusion, la mixité sociale et faire du vivre ensemble une réalité.

L'avenir de l'eau passe par une stratégie municipale pour stimuler le fédéral, le provincial et le secteur privé afin que cette richesse collective capte l'intérêt et l'imaginaire des 4 millions et demi de citoyens de la métropole. Comprendre le cycle de l'eau, saisir l'importance du fleuve, c'est donner accès à ce bien essentiel à la Vie.

**L'avenir de l'eau passe par l'ouverture sur le paysage.**

### LES ACSM PENSENT QUE LE PUM2050 DEVRAIT :

- 1. Se doter d'une stratégie municipale qui se penche sur l'enjeu de l'accès au fleuve et qui tient compte du rôle que la Ville peut jouer avec les partenaires qui partagent le fleuve :**
  - Examiner la question de la privatisation des berges versus l'accès public ;
  - Aborder la question de cohabitation, de partenariat et de financement des projets avec les partenaires (le Port, le Vieux-Port, le Canadien Pacifique, le Canadien National, la U-Haul...);
  - Établir un programme d'aide financière (programmes de subventions) visant à permettre l'usage public dans un lieu privé.
- 2. Soutenir toute mesure visant à préserver la fenêtre sur le fleuve à l'Est du pont Jacques-Cartier en incluant tous les terrains au sud de la rue Notre-Dame, et ce, jusqu'à la rue Davidson (dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve).**
  - Avoir recours aux mesures d'expropriation pour fin de parcs, de changement de zonage ou au droit de préemption. Elle a fait recours à ce dernier pour les terrains autour de la Molson
  - Prévoir le prolongement éventuel d'une promenade riveraine et des points d'observation sur le fleuve afin d'améliorer l'accès visuel aux riverains.
- 3. Inclure un message clair et fort dans le PUM 2050 que la Ville veut jouer un rôle de leadership pour initier les demandes de cohabitation avec les partenaires afin de saisir des opportunités pour améliorer l'accès au fleuve dans la métropole.**



## EN TERMINANT

L'un des fondateurs du groupe des AmiEs du courant Sainte-Marie très actif par le passé a souvent partagé le souvenir de la baignade dans le fleuve avec son père et ses frères dans les années soixante. « ...au camp Notre-Dame, sur les bords du fleuve, nous regardions les bateaux passer, mais aussi la baignade dans le fleuve était toujours un événement. »

- L'anthropologue Serge Bouchard rappelle que l'histoire du Québec s'est déroulée sur le fleuve. Il rêvait d'une meilleure protection du Saint-Laurent.
- Jane Jacobs, la militante de la cause urbaine, écrit dans son livre : Déclin et Survie des Grandes Villes Américaines « Dans nos villes nous avons besoin de toutes les formes de diversité possibles...La paix publique c'est d'abord l'affaire de tout un réseau, de contrôles et de règles élaborés et mis en œuvre par les habitants eux-mêmes. ».
- Le 22 avril 2022, le député du NPD, Alexandre Boulerice est allé à New York au bureau de l'ONU déposer une demande de statut juridique pour le fleuve Saint-Laurent.

*Quand la composition « Aussi longtemps que la rivière coule » de Barbara Assiginaak, compositrice de la Première Nation Odawa, sera-t-elle dirigée par Yannick Nézet-Séguin au parc du Pied-du-Courant ?*

**DONNONS UNE VOIX AU FLEUVE ET PORTONS-LA POUR QUE  
L'IMPLICATION DE JEAN, ERNEST, SERGE, JANE, ALEXANDRE ET  
BARBARA SE FASSE ENTENDRE !**



Les Amies du Courant

**Sainte-Marie**

Le maintien et le développement de l'accès au fleuve dans le Centre-Sud depuis 2012